



**COMPAGNIE  
CHARGEURS  
INVEST**

devient<sup>1</sup>



**BELGRANO**

EST. 1872

---

**Brochure de convocation**

# **Assemblée Générale Extraordinaire**

**20 octobre 2026 • 10h**

**Etoile Saint-Honoré • 21/25 rue Balzac • 75008  
Paris**

---

<sup>1</sup> Sous réserve de l'approbation de la prochaine Assemblée Générale



|                                                                                                                     |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Modalités de participation à l'Assemblée Générale.....</b>                                                       | <b>6</b>  |
| <b>Résultats semestriels 2026, nouvelle identité sociale et offre<br/>publique de rachat d'actions (OPRA) .....</b> | <b>11</b> |
| <b>Ordre du jour .....</b>                                                                                          | <b>28</b> |
| <b>Rapport du Conseil d'Administration sur les projets de<br/>résolutions.....</b>                                  | <b>29</b> |
| <b>Projets de résolutions.....</b>                                                                                  | <b>33</b> |
| <b>Formulaire de demande de documents complémentaires.....</b>                                                      | <b>37</b> |



Madame, Monsieur, Cher(e) Actionnaire,

J'ai le plaisir de vous inviter à votre Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le :

**Mardi 20 octobre 2026 à 10 heures**  
**Au centre de conférences Etoile Saint-Honoré**  
**21/25 Rue Balzac**  
**75008 Paris - France**

À cette occasion, je serai heureux de vous présenter les résultats consolidés du 1<sup>er</sup> semestre 2026, ainsi que les deux projets qui seront soumis à votre approbation : le changement de la dénomination sociale de la Société et la réduction de son capital social dans le cadre du projet d'offre publique de rachat d'actions (OPRA).

Au cours de cette Assemblée, vous pourrez vous prononcer sur les résolutions qui vous seront soumises et dont vous trouverez les projets dans le présent document. Celui-ci vous donnera également tous les documents et informations nécessaires pour participer à l'Assemblée.

En espérant vous accueillir le 20 octobre prochain, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Actionnaire, l'expression de ma considération distinguée.

Michaël Fribourg  
Président-Directeur Général

# Modalités de participation à l'Assemblée Générale

## I. Formalités préalables pour participer à l'Assemblée Générale

Les actionnaires peuvent prendre part à cette Assemblée quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires, nonobstant toutes clauses statutaires contraires.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales de la Société par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article R.22-10-28 du Code de Commerce, au cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le **mardi 13 octobre 2026** à zéro heure, heure de Paris :

- Soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire **Uptevia (Service Assemblées Générales - Cœur Défense, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle - 92931 Paris la Défense Cedex)**,
- Soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R. 225-61 du Code de Commerce, et annexée au formulaire de vote par correspondance ou de procuration (« **Formulaire unique de vote** »), ou encore, à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

## II. Modes de participation à l'Assemblée Générale

Les actionnaires pourront choisir entre l'un des trois modes suivants pour exercer leur droit de vote en Assemblée Générale :

- assister à l'Assemblée Générale ;
- donner pouvoir au Président de l'Assemblée ou à toute personne physique ou morale ;
- voter par correspondance.

### 1. Pour assister personnellement à l'Assemblée Générale

Les actionnaires, désirant assister à l'Assemblée, devront demander leur carte d'admission de la façon suivante :

- **Par voie postale :**

- pour les actionnaires au nominatif : l'actionnaire au nominatif devra compléter le Formulaire unique de vote, joint à la convocation qui lui sera adressé, en précisant qu'il souhaite participer à l'Assemblée Générale et obtenir une carte d'admission puis le renvoyer daté et signé à l'aide de l'enveloppe T jointe à la convocation ;
- pour les actionnaires au porteur : l'actionnaire au porteur devra demander à son intermédiaire financier, qui assure la gestion de son compte de titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.

Les demandes de carte d'admission par voie postale devront être réceptionnées par Uptevia, trois jours avant l'Assemblée, soit au plus tard le **samedi 17 octobre 2026**, selon les modalités indiquées ci-dessus.

Les actionnaires, n'ayant pas reçu leur carte d'admission dans les cinq jours ouvrés, précédant l'Assemblée générale, sont invités à :

- Pour les actionnaires au nominatif, se présenter le jour de l'Assemblée Générale, directement aux guichets spécifiquement prévus à cet effet, munis d'une pièce d'identité ;

- Pour les actionnaires au porteur, demander à leur intermédiaire financier de leur délivrer une attestation de participation permettant de justifier de leur qualité d'actionnaire au cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée.

## 2. Pour voter par procuration ou par correspondance

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- adresser une procuration au Président de l'Assemblée Générale ;
- donner une procuration à toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues aux articles L. 22-10-39 et L. 225-106 I du Code de Commerce ;
- voter par correspondance ;

Selon les modalités suivantes :

- **Par voie postale :**

- pour les actionnaires au nominatif : l'actionnaire au nominatif devra compléter le Formulaire unique de vote, joint à la convocation qui lui sera adressé, puis le renvoyer daté et signé à l'aide de l'enveloppe T jointe à la convocation ;
- pour les actionnaires au porteur : l'actionnaire au porteur devra demander le Formulaire unique de vote à son intermédiaire financier, qui assure la gestion de son compte de titres, puis lui renvoyer daté et signé. Ce dernier se chargera de le transmettre à Uptevia accompagné d'une attestation de participation.

Les Formulaires uniques de vote par voie postale devront être réceptionnées par Uptevia, trois jours avant l'Assemblée, au plus tard, selon les modalités indiquées ci-dessus.

Il est précisé que, pour toute procuration sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable pour tous les autres projets de résolutions.

Les Formulaires uniques de vote sont adressés automatiquement aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré par courrier postal.

Pour les propriétaires d'actions au porteur, les Formulaires uniques de vote leur seront adressés sur demande réceptionnée par lettre simple par **Uptevia – Service Assemblées Générales – Cœur Défense, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle - 92931 Paris la Défense Cedex** au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Les actionnaires qui auront envoyé une demande de carte d'admission, un pouvoir ou un formulaire de vote par correspondance ne pourront plus changer de mode de participation à l'Assemblée générale.

Les documents relatifs au dernier paragraphe de l'article R. 225-76 du Code de commerce ne sont pas annexés au formulaire unique de vote car ces derniers sont disponibles sur le site internet de la société (<https://chargeurs.com/>)

### III. – Questions écrites

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la société conformément aux articles L. 225-108 et R. 225-84 du Code de Commerce. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Compagnie Chargeurs Invest, 7 rue Kepler 75116 Paris, France, ou par voie électronique à l'adresse suivante [comfin@chargeurs.com](mailto:comfin@chargeurs.com), au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le mercredi **14 octobre 2026**. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

### IV. – Droit de communication

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette Assemblée Générale, sont mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social de la société Compagnie Chargeurs Invest et sur le site internet de la société (<https://chargeurs.com/>).

## **V. – Retransmission audiovisuelle**

Conformément nouveaux articles L. 22-10-38-1 et R. 22-10-29-1 du Code de commerce, l'Assemblée Générale fera l'objet, dans son intégralité, d'une retransmission audiovisuelle en direct disponible via le lien suivant : (<https://chargeurs.com/>). Un enregistrement de l'Assemblée sera consultable sur le site internet de la Société au plus tard sept (7) jours ouvrés après la date de l'Assemblée et pendant au moins deux ans à compter de sa mise en ligne.

Le Conseil d'Administration

# Résultats semestriels 2026

Compagnie Chargeurs Invest devient Belgrano<sup>1</sup>  
et conforte ses perspectives financières

Repositionnement achevé, perspectives financières confortées



- **Chargeurs change de nom et devient Belgrano<sup>1</sup>, pour renforcer la lisibilité de son positionnement et de ses ambitions**
  - Evoquant le nom du premier navire de la Compagnie des Chargeurs Réunis, le Belgrano, ce nom rend hommage à nos racines tout en réaffirmant l'esprit pionnier et international de la compagnie
  - Un nom qui reflète mieux les métiers et les ambitions du Groupe dans les nouvelles catégories de biens et services du *high luxury*, autour de la signature "Architect of Rarity"
- **Une stratégie au service du nouveau profil et de l'identité du Groupe**
  - Priorité donnée à la croissance organique, à la conquête de parts de marché et à la maximisation des *free cash-flows* récurrents
  - Efficacité opérationnelle renforcée : déploiement de l'Intelligence Artificielle au cœur de tous les métiers et adoption de structures décisionnelles raccourcies pour optimiser les organisations
  - Focalisation sur la valorisation intrinsèque des actifs et la progression régulière de l'Actif Net Réévalué pour dépasser 1 Md€ d'ici 2031
- **Projet d'OPRA<sup>2</sup> au prix de 14,00 €<sup>3</sup> par action visé d'ici le T1 2027**
  - Poursuite de la mise en œuvre du projet : Intention de dépôt validée par le Conseil d'Administration du 9 septembre 2026, lequel a également désigné un expert indépendant à titre volontaire.

<sup>1</sup> Sous réserve de l'approbation de la prochaine Assemblée Générale

<sup>2</sup> Sous réserve de l'accord de certains partenaires bancaires et financiers du Groupe et de l'approbation de l'Assemblée Générale

<sup>3</sup> Sous réserve des conclusions de l'expertise indépendante

- Un retour aux actionnaires optimisé combinant une opportunité de liquidité à des conditions financières attractives, face à l'étroitesse du marché, et un effet relutif sur la valeur à long terme de l'action
- **Un premier semestre 2026 porté par le succès de la cession de Novacel et des dynamiques commerciales bien orientées**
- **Cession réussie de Novacel, générant une plus-value de cession de 51,5 M€**, nette des frais de transaction et avant déduction de 7,5 M€ de réserves de conversion recyclées au compte de résultat. Cette déduction des 7,5 M€ de réserves de conversion recyclées au compte de résultat est entièrement neutralisée en capitaux propres
- **Chiffre d'affaires de 188,7 M€**, porté par la reprise confirmée de Chargeurs PCC et les fortes dynamiques de Luxury Fibers, Personal Goods et Senfa Cilander. Impact temporaire du phasage des nouveaux grands projets chez Museum Studio, première étape d'un cycle porté par un carnet de commandes très solide de près de 300 M€
- **Résultat net part du Groupe de 24,0 M€**, intégrant la plus-value de cession de Novacel
- **Désendettement net très significatif à 146,0 M€** au 30 juin 2026 (contre 277,5 M€ au 31 décembre 2025)
- **Capitaux propres renforcés à 285,0 M€** contre 245,2 M€ au 31 décembre 2025
- **Actif net réévalué de 23,0 € par action** au 30 juin 2026, contre 24,2 € par action au 31 décembre 2025

**Michaël Fribourg, Président-Directeur Général de Compagnie Chargeurs Invest**, a déclaré :

*« Le premier semestre 2026 marque une étape majeure dans l'histoire de notre Groupe. Avec l'achèvement de notre cycle de transformation et la cession réussie de Novacel, la naissance de Belgrano concrétise notre repositionnement stratégique vers l'économie de la rareté et le nouveau luxe. L'ère des investissements structurants laisse désormais place à une phase d'exécution opérationnelle, de monétisation de nos actifs et de création de valeur soutenue pour nos actionnaires.*

*Forts d'une structure financière renforcée, de la puissance du carnet de commandes de près de 300 millions dans nos activités culturelles, et de l'accélération observée dans nos activités de Luxe et de Haute Technologie, notre Groupe, transformé et idéalement positionné dans le nouveau luxe, offre des perspectives particulièrement solides. Notre positionnement unique sur le nouveau luxe, combinant pricing power et barrières à l'entrée élevées, constitue un formidable levier de croissance et de profitabilité.*

*Le projet d'OPRA à 14 € par action illustre notre engagement immédiat pour le retour aux actionnaires. Portés par ce positionnement stratégique d'exception et une allocation disciplinée de notre capital, nous sommes*

*parfaitement en ordre de marche pour maximiser la génération de cash-flow et franchir le cap du milliard d'euros d'actif net réévalué d'ici 2031. »*

**Pour sceller plus de 10 années de transformation et de croissance soutenue dans les nouvelles catégories de biens et services de rareté, Chargeurs change de nom et devient<sup>4</sup> Belgrano**

Renouant fièrement avec ses racines, Belgrano fait référence au nom du premier navire de la Compagnie des Chargeurs Réunis, qui a inauguré la liaison maritime commerciale entre la France et l'Amérique du Sud en 1872. Bien plus qu'une traversée, ce voyage inaugural du Havre à Buenos Aires fut le premier souffle d'une épopée entrepreneuriale et internationale que nous poursuivons aujourd'hui.

Ce nom réaffirme l'esprit qui caractérise le Groupe, pionnier, international et premium, tout en reflétant mieux son positionnement et ses ambitions portés par la signature stratégique *Architect of Rarity*. Il matérialise le passage d'une logique historique de volume à une logique de rareté, renforçant notre empreinte dans les secteurs des loisirs culturels, du luxe, de la mode et des technologies de pointe.

Cette transformation répond à une demande croissante d'expériences et de produits de RARETÉ, qui façonne le nouveau secteur du *high luxury*. Belgrano est positionné pour en saisir toutes les opportunités grâce à son modèle unique qui lui permet de bénéficier d'une résilience face aux cycles économiques, une désirabilité intemporelle qui permet un fort *pricing power*, de barrières à l'entrée plus élevées que dans le *mass luxury* : patrimoine irremplaçable, savoir-faire ancestraux.

**Une stratégie pleinement alignée avec le nouveau profil et la nouvelle identité du Groupe**

Ancré dans son nouveau profil et porté par la dynamique de la marque Belgrano, le Groupe concentre son modèle sur la valorisation intrinsèque de ses métiers et la progression constante de son actif net réévalué (ANR), avec pour ambition de franchir le cap du milliard d'euros d'ANR d'ici 2031.

Après le recentrage sectoriel, la priorité est accordée à l'accélération de la performance organique, la conquête de parts de marché et la maximisation des *free cash-flows* récurrents. Ce modèle de croissance sélectif privilégie une trajectoire autofinancée, appuyée sur un niveau de dette maîtrisé garantissant une forte souveraineté dans un environnement

---

<sup>4</sup> Sous réserve de l'approbation de la prochaine Assemblée Générale

macroéconomique volatil.

Pour soutenir cette dynamique et optimiser ses coûts, le Groupe place l'Intelligence Artificielle au cœur de l'ensemble de ses fonctions et métiers pour accélérer le développement de ses activités, l'exécution de sa stratégie et l'optimisation des coûts. En parallèle, l'optimisation des organisations est engagée vers plus de simplicité, adoptant des structures décisionnelles raccourcies au service d'une efficacité opérationnelle renforcée.

### **Projet d'OPRA : une allocation de capital optimisée au bénéfice des actionnaires**

Conformément aux annonces de juillet dernier consécutives à la cession de Novacel, la préparation du projet d'OPRA poursuit son déploiement selon le calendrier prévu, en vue d'une réalisation visée au plus tard au premier trimestre 2027. À ce titre, le Conseil d'Administration du 9 septembre 2026 a confirmé son intention de déposer cette offre et a désigné un expert indépendant à titre volontaire. Cette nomination intervient sur recommandation du comité ad hoc, préalablement constitué et composé de trois administrateurs, dont deux indépendants, conformément au Règlement Général de l'AMF.

Ce projet offre une opportunité de liquidité à des conditions financières attractives, au prix envisagé de 14,00 € par action<sup>5</sup>, marquant une prime significative par rapport à l'OPA de 2024 (12,00 €) et apportant une réponse adaptée à l'étroitesse du carnet d'ordres. Pour les actionnaires faisant le choix de conserver leurs titres, l'annulation des actions rachetées générera une relation mécanique du Bénéfice Net Par Action (BNPA) et renforcera la valeur à long terme du titre.

Le dépôt effectif du projet reste subordonné à l'accord des partenaires financiers du Groupe ainsi qu'à l'approbation de la prochaine assemblée générale.

### **Actif net réévalué au 30 juin 2026**

L'actif net réévalué (ANR)<sup>6</sup> s'élève à 556 millions d'euros au 30 juin 2026, soit 23,0 € par action, contre 585 millions d'euros et 24,2 € par action au 31 décembre 2025.

---

<sup>5</sup> Sous réserve des conclusions de l'expertise indépendante

<sup>6</sup> L'ANR est déterminé par un expert externe et a été préparé en conformité avec la méthode d'évaluation multicritères utilisée

L'évolution de l'ANR au 30 juin 2026 comparé au 31 décembre 2025 intègre :

- Un impact positif lié aux performances opérationnelles des actifs de +1,8 € par action ;
- Un impact négatif lié à l'évolution des multiples de marché de -2,1 € par action
- Un impact positif d'effet de change de +0,3 € par action ;
- Et un impact négatif lié à la situation financière nette et à l'évolution du nombre d'actions en circulation de -1,2 € par action.

### Compte de résultat consolidé du 1<sup>er</sup> semestre 2026

Le Conseil d'Administration, réuni le 9 septembre, a arrêté les comptes consolidés au 30 juin 2026. Les procédures d'examen limité sur les comptes semestriels ont été effectuées.

*S'agissant de Novacel, dont les actifs et passifs étaient classés au 31 décembre 2025 en « Actifs destinés à la vente » et « Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés », le résultat généré entre le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et sa date de cession effective (le 19 mai 2026), ainsi que le résultat de cession net, sont présentés sur la ligne « Résultat des activités non poursuivies » du compte de résultat consolidé.*

*Par ailleurs, à la suite du choix d'orienter prioritairement Personal Goods vers le très haut de gamme (High Luxury), Compagnie Chargeurs Invest / Belgrano a initié le processus de cession de la maison britannique Cambridge Satchel afin d'optimiser l'allocation de son capital (pour plus de détails sur les motifs stratégiques de cette opération, se référer au paragraphe Personal Goods). Conformément à la norme IFRS 5, Cambridge Satchel est comptabilisée en « Activité destinée à la vente » au premier semestre 2026, et son résultat est également isolé sur la ligne « Résultat net des activités non poursuivies » (les données du premier semestre 2025 ayant été retraitées à l'identique).*

*En conséquence de ces classements en IFRS 5, les données financières présentées ci-après sont établies après reclassement de Novacel et de Cambridge Satchel, dont l'impact financier est désormais regroupé sur la ligne dédiée aux activités non poursuivies.*

| <i>en millions d'euros</i>                 | <b>S1 2026</b> | <b>S1 2025</b> | Variation     |               |
|--------------------------------------------|----------------|----------------|---------------|---------------|
|                                            |                |                | publiée       | organique     |
| <b>Chiffre d'affaires</b>                  | <b>188,7</b>   | <b>219,6</b>   | <b>-14,1%</b> | <b>-11,7%</b> |
| Marge brute                                | 58,3           | 64,2           | -9,2%         |               |
| <i>en % du chiffre d'affaires</i>          | <i>30,9%</i>   | <i>29,2%</i>   |               |               |
| <b>EBITDA</b>                              | <b>13,9</b>    | <b>17,0</b>    | <b>-18,2%</b> |               |
| <i>en % du chiffre d'affaires</i>          | <i>7,4%</i>    | <i>7,7%</i>    |               |               |
| <b>Résultat opérationnel des activités</b> | <b>5,2</b>     | <b>8,5</b>     | <b>-38,8%</b> |               |
| <i>en % du chiffre d'affaires</i>          | <i>2,8%</i>    | <i>3,9%</i>    |               |               |
| Amortissement des PPA                      | -1,6           | -1,6           |               |               |
| Autres produits et charges opérationnels   | -6,5           | -1,2           |               |               |
| <b>Résultat d'exploitation</b>             | <b>-2,9</b>    | <b>5,7</b>     |               |               |
| Résultat financier                         | -9,0           | -11,5          |               |               |
| Impôts                                     | -3,0           | -5,0           |               |               |
| Résultat net des activités non poursuivies | 38,9           | 2,5            |               |               |
| <b>Résultat net part du Groupe</b>         | <b>24,0</b>    | <b>-8,3</b>    |               |               |

### **Chiffre d'affaires de 188,7 millions d'euros**

Le chiffre d'affaires du premier semestre 2026 s'établit à 188,7 millions d'euros, reflétant la reprise confirmée de Chargeurs PCC, les fortes dynamiques de Luxury Fibers, Personal Goods et Senfa Cilander et l'impact temporaire du phasage des nouveaux grands projets chez Museum Studio. Les projets de Museum Studio sont actuellement principalement dans leurs phases de démarrage – les phases de conseil et de design – où la reconnaissance de chiffre d'affaires est mécaniquement moins élevée que lors des étapes ultérieures de construction et d'implantation.

Le chiffre d'affaires du Groupe est notamment soutenu par les fortes croissances organiques de Personal Goods, Senfa Cilander et Luxury Fibers, de respectivement +25,9 %, +12,7 % et +11,7 % par rapport au premier semestre 2025.

### **ROPA de 5,2 millions d'euros**

La marge brute du Groupe atteint 58,3 millions d'euros, affichant une nette progression de +170 points de base par rapport au premier semestre 2025.

L'Ebitda du Groupe s'élève à 13,9 millions d'euros et le résultat opérationnel des activités ressort à 5,2 millions d'euros.

### **Résultat net part du Groupe de 24,0 millions d'euros**

Le résultat net part du Groupe s'établit à 24,0 millions d'euros.

Il intègre notamment la plus-value de cession de Novacel de 51,2 millions d'euros, nette des frais de transaction et avant déduction des réserves de conversion recyclées au compte de résultat de 7,5 millions d'euros. Cette déduction de 7,5 millions d'euros de réserves de conversion recyclées au compte de résultat est entièrement neutralisée en capitaux propres.

Ce résultat reflète par ailleurs la baisse des charges financières, dont l'amélioration entamée au premier semestre va s'accélérer au S2 à la suite du désendettement massif du Groupe.

## Chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2026 et du premier semestre 2026

|                                   |                         | S1 2026      | S1 2025      | Var. 2026 vs. 2025 |               | T2 2026     | T2 2025      | Var. 2026 vs. 2025 |               |
|-----------------------------------|-------------------------|--------------|--------------|--------------------|---------------|-------------|--------------|--------------------|---------------|
| <i>en millions d'euros</i>        |                         |              |              | publiée            | organique     |             |              | publiée            | organique     |
| <b>Culture &amp; Education</b>    | Museum Studio           | 49,7         | 80,2         | -38,0%             | -38,3%        | 24,9        | 43,2         | -42,3%             | -44,4%        |
| <b>Luxury &amp; Heritage</b>      | Chargeurs PCC-Act. Mode | 83,5         | 88,7         | -5,9%              | -1,0%         | 42,2        | 40,6         | +3,9%              | +6,7%         |
|                                   | Luxury Fibers           | 41,5         | 38,1         | +8,9%              | +11,7%        | 21,7        | 16,6         | +30,7%             | +33,0%        |
|                                   | Personal Goods          | 6,2          | 5,0          | +24,6%             | +25,9%        | 3,0         | 2,5          | +21,2%             | +18,9%        |
| <b>Sciences &amp; Systems</b>     | Senfa Cilander          | 7,7          | 6,8          | +13,5%             | +12,7%        | 3,9         | 3,3          | +18,2%             | +18,6%        |
| <b>Autres activités</b>           |                         | -            | 0,8          | -                  | -             | -           | 0,8          | -                  | -             |
| <b>COMPAGNIE CHARGEURS INVEST</b> |                         | <b>188,7</b> | <b>219,6</b> | <b>-14,1%</b>      | <b>-11,7%</b> | <b>95,8</b> | <b>107,0</b> | <b>-10,5%</b>      | <b>-10,0%</b> |

Au deuxième trimestre 2026, le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 95,8 millions d'euros.

### Culture & Education

Au deuxième trimestre 2026, le chiffre d'affaires de Museum Studio est en retrait de -44,3 % en données organiques, marqué par le phasage des nouveaux grands projets.

### Luxury & Heritage

Au deuxième trimestre 2026, l'activité de Chargeurs PCC s'accélère avec une croissance organique de +6,7 %. Cette dynamique, portée notamment par la zone Asie, confirme la reprise de l'activité.

Le chiffre d'affaires de Luxury Fibers au deuxième trimestre 2026 est en forte accélération de +33,0 % en données organiques, portée par un rebond des laines traditionnelles et par la poursuite des très bonnes dynamiques pour les programmes NATIVA™.

Le chiffre d'affaires de Personal Goods au deuxième trimestre 2026 est en hausse de +18,9 % en données organiques, grâce à la poursuite d'une excellente dynamique commerciale.

### Sciences & Systems

Au deuxième trimestre 2026, Senfa Cilander confirme sa dynamique

commerciale très positive dans les nouveaux marchés ciblés du militaire, de la marine et de l'architecture. Le chiffre d'affaires du T2 est en forte croissance organique de +18,6 %.

## ANALYSE DE L'ACTIVITÉ PAR PLATEFORME

Sur la base de l'évolution du chiffre d'affaires en données organiques, la performance pour chacune des plateformes se décompose comme suit :

### Culture & Education

#### Museum Studio

| <i>en millions d'euros</i>          | S1 2026 | S1 2025 | Variation | T2 2026 | T2 2025 | Variation |
|-------------------------------------|---------|---------|-----------|---------|---------|-----------|
| Chiffre d'affaires                  | 49,7    | 80,2    | -38,0%    | 24,9    | 43,2    | -42,3%    |
| Croissance organique                |         |         | -38,3%    |         |         | -44,4%    |
| EBITDA                              | 8,0     | 10,9    | -26,6%    |         |         |           |
| en % du CA                          | 16,1%   | 13,6%   |           |         |         |           |
| Résultat opérationnel des activités | 6,3     | 9,0     | -30,0%    |         |         |           |
| en % du CA                          | 12,7%   | 11,2%   |           |         |         |           |

Le premier semestre marque l'accélération de l'évolution d'un modèle de prestations intégrées à un modèle de Propriété Intellectuelle (IP). Ce changement de dimension s'appuie sur trois leviers de croissance : le développement du *retail* propre au sein des institutions culturelles, la création d'expositions itinérantes avec Grand Palais Immersif — illustrée par le succès retentissant de *Meet Mona Lisa* à Hong Kong (plus de 230 000 visiteurs) —, et le développement d'un *merchandising* culturel propriétaire.

**Au premier semestre 2026, le chiffre d'affaires de Museum Studio s'établit à 49,7 millions d'euros.** Le retrait du chiffre d'affaires du premier semestre reflète le phasage des nouveaux grands projets, la reconnaissance de chiffre d'affaires étant mécaniquement moins élevée en phase initiale de *design* et d'ingénierie qu'au moment de la construction et de la livraison. L'attractivité de l'offre et la dynamique commerciale demeurent très soutenues, comme en témoigne le niveau élevé du carnet de commandes, qui s'établit à près de 300 millions d'euros au 30 juin 2026.

L'expansion internationale de la division s'accélère, portée par des succès commerciaux majeurs sur ses marchés clés : l'inauguration du Musée d'Histoire Naturelle de Shenzhen, le gain d'un contrat d'envergure de 25 millions de dollars à Washington D.C., le partenariat renouvelé avec Diriyah Company au Moyen-Orient ainsi que l'exposition produite pour le Comité Colbert à New-York.

Dans le cadre du développement de son modèle d'IP, la division franchit un cap décisif avec la finalisation de l'acquisition de Chaplin's World. Après le rachat de la société d'exploitation en avril auprès de la Compagnie des Alpes, le Groupe a

parachevé l'opération en juillet en faisant l'acquisition de l'exclusivité mondiale des droits muséaux et d'exposition de Charlie Chaplin et, aux côtés du Groupe Fribourg, du domaine du Manoir de Ban (14 hectares). En associant l'exploitation directe de ce lieu emblématique — fort de près de 1,5 million de visiteurs accueillis — à la maîtrise exclusive de ses droits intellectuels, Museum Studio consolide un écosystème d'actifs d'exception, conçu pour faire rayonner ses contenus à l'échelle mondiale.

**Museum Studio confirme la haute rentabilité de son modèle avec un Ebitda de 8,0 M€, soit un taux de marge de 16,1 %. Le résultat opérationnel des activités s'établit à 6,3 M€, traduisant un excellent taux de marge opérationnelle de 12,7 %.** Cette performance s'explique par la prédominance des phases amont de *design* et d'ingénierie, qui génèrent un effet mix favorable et confirment la robustesse du modèle économique du métier.

## Luxury & Heritage

### Chargeurs PCC – Activités Mode

| <i>en millions d'euros</i>          | S1 2026 | S1 2025 | Variation | T2 2026 | T2 2025 | Variation |
|-------------------------------------|---------|---------|-----------|---------|---------|-----------|
| Chiffre d'affaires                  | 83,5    | 88,7    | -5,9%     | 42,2    | 40,6    | +3,9%     |
| <i>Croissance organique</i>         |         |         | -1,0%     |         |         | +6,7%     |
| EBITDA                              | 9,4     | 9,0     | +4,4%     |         |         |           |
| <i>en % du CA</i>                   | 11,3%   | 10,1%   |           |         |         |           |
| Résultat opérationnel des activités | 6,6     | 6,3     | +4,8%     |         |         |           |
| <i>en % du CA</i>                   | 7,9%    | 7,1%    |           |         |         |           |

**Au premier semestre 2026, Chargeurs PCC confirme la reprise de son activité avec une nette accélération au deuxième trimestre, affichant une croissance de son chiffre d'affaires de +6,7 % par rapport au deuxième trimestre 2025. Sur l'ensemble du semestre, le chiffre d'affaires s'établit à 83,5 millions d'euros.** Cette dynamique est notamment portée par la zone Asie et la pertinence d'une empreinte multidomestique qui permet de capter les opportunités issues de la recomposition des chaînes de valeur mondiales.

Cette reprise d'activité est amplifiée par les mesures d'optimisation engagées au sein du métier. Chargeurs PCC a réorganisé sa chaîne d'approvisionnement en optimisant ses flux industriels et logistiques, tout en intégrant la digitalisation et l'intelligence artificielle au cœur de ses process. Le métier a également raccourci ses circuits décisionnels grâce à une organisation simplifiée, et poursuit le déploiement de sa stratégie active d'innovation produits et de référencement afin de renforcer sa différenciation et d'élargir sa base clients.

**Chargeurs PCC enregistre une amélioration de ses taux de marge, avec un**

**taux de marge d'Ebitda s'élevant à 11,3 % (contre 10,1 % au S1 2025) et un taux de marge opérationnelle atteignant 7,9 % (contre 7,1 % au S1 2025), correspondant à un Ebitda à 9,4 millions d'euros (+4,4 %) et un ROPA à 6,6 millions d'euros (+4,8 %).** Cette solide performance est générée par la combinaison de la reprise des volumes et des mesures d'optimisation opérationnelle engagées dans le semestre.

## Luxury Fibers

| <i>en millions d'euros</i>          | S1 2026 | S1 2025 | Variation | T2 2026 | T2 2025 | Variation |
|-------------------------------------|---------|---------|-----------|---------|---------|-----------|
| Chiffre d'affaires                  | 41,5    | 38,1    | +8,9%     | 21,7    | 16,6    | +30,7%    |
| <i>Croissance organique</i>         |         |         | +11,7%    |         |         | +33,0%    |
| EBITDA                              | 0,8     | 0,8     | +0,0%     |         |         |           |
| <i>en % du CA</i>                   | 1,9%    | 2,1%    |           |         |         |           |
| Résultat opérationnel des activités | 0,6     | 0,6     | +0,0%     |         |         |           |
| <i>en % du CA</i>                   | 1,4%    | 1,6%    |           |         |         |           |

**Au premier semestre 2026, le chiffre d'affaires de Luxury Fibers s'établit à 41,5 millions d'euros, bénéficiant d'une forte dynamique avec une croissance de +11,7 % par rapport au premier semestre 2025.** Cette accélération a été particulièrement soutenue au deuxième trimestre avec une croissance de +33,0 %, tirée par une demande robuste et un engagement continu des clients pour les programmes NATIVA™, conjugués à un rebond dans les laines traditionnelles.

Dans ce contexte porteur, Luxury Fibers poursuit avec succès son modèle de développement axé sur la valeur et la traçabilité éco-responsable. Le semestre a notamment été marqué par le lancement stratégique du fil innovant T-Gen, développé en partenariat avec Manifattura Sesia et Spiber, combinant la laine NATIVA™ à des fibres végétales, affirmant la capacité du métier à façonner les standards des fibres de luxe de demain.

**Le résultat opérationnel des activités de Luxury Fibers s'établit à 0,6 million d'euros. Il reflète le programme d'investissements stratégiques continus destinés à accompagner la montée en puissance commerciale des programmes NATIVA™.**

## Personal Goods

*Données présentées après reclassement de Cambridge Satchel en activité destinée à la vente*

| <i>en millions d'euros</i>          | S1 2026 | S1 2025 | Variation | T2 2026 | T2 2025 | Variation |
|-------------------------------------|---------|---------|-----------|---------|---------|-----------|
| Chiffre d'affaires                  | 6,2     | 5,0     | +24,6%    | 3,0     | 2,5     | +21,2%    |
| <i>Croissance organique</i>         |         |         | +25,9%    |         |         | +18,9%    |
| EBITDA                              | 0,0     | 0,1     | -100,0%   |         |         |           |
| <i>en % du CA</i>                   | 0,0%    | 2,0%    |           |         |         |           |
| Résultat opérationnel des activités | -1,9    | -1,6    | -18,8%    |         |         |           |
| <i>en % du CA</i>                   | -30,5%  | -32,0%  |           |         |         |           |

Le Groupe confirme sa priorité stratégique donnée au très haut de gamme (*high luxury*) et à l'excellence artisanale. Ce choix a conduit, au cours du semestre, à une revue de l'allocation du capital et à la décision d'engager un processus de cession de la maison britannique Cambridge Satchel, désormais comptabilisée en activité destinée à la vente conformément à la norme IFRS 5. Cette décision permet d'optimiser l'allocation du capital vers les pépites du portefeuille positionnées dans le très haut de gamme et dotées d'un fort *pricing power*.

Retraité de la contribution de Cambridge Satchel, **le chiffre d'affaires de Personal Goods atteint 6,2 millions d'euros au premier semestre 2026, en forte hausse de +25,9 %**, portée par les dynamiques très soutenues de Swaine et d'Altesse Studio.

Swaine poursuit son expansion ciblée, avec l'inauguration en mai 2026 de sa première adresse américaine à Beverly Hills à Los Angeles, qui sera suivie en septembre 2026 par l'ouverture d'un nouvel écrin avenue George V à Paris. La maison enrichit également son offre produits avec le lancement des nouvelles collections *Malibu & Bel-Air*, renforçant son attractivité auprès d'une clientèle internationale ultra-sélective.

Parallèlement, la dynamique commerciale d'Altesse Studio demeure très soutenue, portée par l'élargissement continu de son réseau de distribution et le succès confirmé de son positionnement tant en France qu'à l'international.

**L'Ebitda de Personal Goods ressort à l'équilibre pour le semestre et le résultat opérationnel des activités de Personal Goods s'établit à -1,9 million d'euros.** Il reflète le programme d'investissement des maisons, notamment les investissements marketing, les développements produits et l'expansion commerciale et internationale.

## Sciences & Systems

### Senfa Cilander

| <i>en millions d'euros</i>          | S1 2026 | S1 2025 | Variation | T2 2026 | T2 2025 | Variation |
|-------------------------------------|---------|---------|-----------|---------|---------|-----------|
| Chiffre d'affaires                  | 7,7     | 6,8     | +13,5%    | 3,9     | 3,3     | +18,2%    |
| <i>Croissance organique</i>         |         |         | +12,7%    |         |         | +18,6%    |
| EBITDA                              | -1,4    | -1,9    | +26,3%    |         |         |           |
| <i>en % du CA</i>                   | -18,1%  | -27,9%  |           |         |         |           |
| Résultat opérationnel des activités | -2,4    | -2,8    | +14,3%    |         |         |           |
| <i>en % du CA</i>                   | -31,0%  | -41,1%  |           |         |         |           |

**Au premier semestre 2026, Senfa Cilander enregistre un chiffre d'affaires de 7,7 millions d'euros, en croissance soutenue de +12,7 % par rapport au premier semestre 2025, avec une accélération au second trimestre à +18,6 %.** Cette dynamique valide le repositionnement stratégique engagé depuis l'intégration des savoir-faire de Cilander.

Le métier poursuit sa transformation, pour concentrer son offre sur les applications textiles techniques à forte valeur ajoutée et adresser des marchés finaux exigeants. Les investissements industriels et commerciaux ciblés portent leurs fruits, permettant à Senfa Cilander de renforcer ses positions sur des segments porteurs tels que la défense, la marine, le bâtiment et les solutions pour l'architecture.

**L'amélioration de l'EBITDA et du résultat opérationnel des activités, portée par la croissance des volumes et du chiffre d'affaires, va se poursuivre avec la montée en puissance sur les nouveaux marchés ciblés.**

**Désendettement net significatif à 146 M€ au 30 juin 2026**

| <i>en millions d'euros</i>                                            | <b>S1 2026</b> | <b>S1 2025</b> |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>EBITDA des activités poursuivies et non poursuivies</b>            | <b>21,2</b>    | <b>29,0</b>    |
| <i>Non récurrent - cash</i>                                           | <i>-8,9</i>    | <i>-2,8</i>    |
| <i>Frais financiers - cash</i>                                        | <i>-12,7</i>   | <i>-13,2</i>   |
| <i>Impôts - cash</i>                                                  | <i>-4,0</i>    | <i>-5,4</i>    |
| <i>Autres</i>                                                         | <i>-3,9</i>    | <i>0,3</i>     |
| <b>Marge brute d'autofinancement</b>                                  | <b>-8,3</b>    | <b>7,9</b>     |
| Dividendes reçus des mises en équivalence                             | -              | -              |
| Variation du BFR lié à l'activité (hors Novacel)                      | -12,7          | 4,7            |
| Variation du BFR lié à Novacel                                        | -15,8          | 5,2            |
| <b>Flux de trésorerie opérationnels</b>                               | <b>-36,8</b>   | <b>17,8</b>    |
| <i>Dont flux de trésorerie opérationnels des act. non poursuivies</i> | <i>-14,9</i>   | <i>12,1</i>    |
| Acquisition d'actifs corporels et incorporels, nette de cessions      | -7,0           | -9,5           |
| Acquisition de filiales, nette de trésorerie acquise                  | -9,2           | -              |
| Cession de filiales, nette de la trésorerie cédée                     | 193,1          | -              |
| Dividendes versés en numéraire                                        | -              | -3,2           |
| Autres                                                                | -11,0          | -19,5          |
| <b>Variation de la dette (-)/ trésorerie (+) nette</b>                | <b>129,1</b>   | <b>-2,3</b>    |
| Variation de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie    | 2,4            | -8,2           |
| <b>Dette (-) / Trésorerie (+) nette à l'ouverture</b>                 | <b>-277,5</b>  | <b>-236,4</b>  |
| <b>Dette (-) / Trésorerie (+) nette à la clôture</b>                  | <b>-146,0</b>  | <b>-246,9</b>  |

La marge brute d'autofinancement s'établit à -8,3 millions d'euros. Elle reflète principalement l'impact mécanique sur l'Ebitda de la cession de Novacel (intégré sur 4,5 mois en 2026 contre 6 mois au 1<sup>er</sup> semestre 2025), le phasage des projets chez Museum Studio, des charges non courantes liées à Novacel, ainsi que les coûts d'optimisation opérationnelle engagés chez Chargeurs PCC.

La variation de BFR est impactée par la date de cession de Novacel à l'intérieur du semestre. Grâce au produit de la cession de Novacel et après prise en compte de l'acquisition de Harwanne Capital Management, la dette nette du Groupe diminue de 129,1 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2025 et s'établit à 146,0 millions d'euros au 30 juin 2026.

Les capitaux propres du Groupe s'établissent à 285,0 millions d'euros au 30 juin 2026 contre 245,2 au 31 décembre 2025, bénéficiant de la plus-value de cession de Novacel de 51,2 millions, nette des frais de transaction.

Le ratio de *gearing* (dette nette / fonds propres) ressort à 0,5x au 30 juin 2026, contre 1,1x au 31 décembre 2025. Le ratio de levier (dette nette / Ebitda) du

Groupe est de 6,0x<sup>7</sup> au 30 juin 2026, comparé à 5,3x au 31 décembre 2025.

## Liquidité

Au 30 juin 2026, Compagnie Chargeurs Invest dispose de 199,1 millions d'euros de ressources financières disponibles (total de la trésorerie et des lignes de financement bancaires non tirées), comparé à 119,6 millions d'euros au 31 décembre 2025.

A la suite de la cession de Novacel, le Groupe a remboursé une partie de sa dette par anticipation le 21 août et le 3 septembre 2026 pour un montant total de 83,5 millions d'euros.

## Faits marquants du 1<sup>er</sup> semestre 2026 et événements postérieurs à la clôture

### Cession stratégique de Novacel et recentrage du portefeuille

- Dans le cadre de la gestion active de son portefeuille, le Groupe a concrétisé la cession du contrôle majoritaire de Novacel à KPS Capital Partners. Après la signature de l'accord de cession en avril 2026, le *closing* de l'opération a été finalisé en mai 2026. Cette transaction majeure parachève le cycle de transformation du Groupe. Le Groupe a conservé une participation financière de 17 % dans la nouvelle entité.

### Acquisition d'Harwanne Capital Management et structuration du pôle Premium Capital

- En ligne avec son positionnement d'opérateur-investisseur, le Groupe a réalisé l'acquisition d'Harwanne Capital Management et créé son nouveau pôle Premium Capital en juillet 2026. Cette opération stratégique dote le Groupe d'une activité de gestion pour compte de tiers. Elle permet de renforcer les revenus récurrents tout en apportant un effet de levier financier direct sur les capitaux investis par le Groupe (co-investissement). L'adossement à ce modèle de gestion d'actifs accroît la prévisibilité des cash-flows futurs et optimise l'efficacité de l'allocation des fonds propres.

### Lancement du projet d'Offre Publique de Rachat d'Actions (OPRA)

- Le Groupe a annoncé en juillet 2026 le projet d'une Offre Publique de Rachat d'Actions (OPRA) d'un montant équivalent au dividende exceptionnel initialement envisagé à la suite de la cession de Novacel. Proposée au prix de 14,00 €<sup>8</sup> par action, cette opération constitue une

---

<sup>7</sup> Données présentées après reclassement de Cambridge Satchel en activité destinée à la vente

<sup>8</sup> Sous réserve des conclusions de l'expertise indépendante

modalité optimisée de retour aux actionnaires, visant à leur offrir une liquidité partielle et à redistribuer directement la valeur créée par l'opération. Le calendrier cible prévoit une réalisation d'ici au premier trimestre 2027, sous réserve des autorisations bancaires et de l'approbation de l'Assemblée Générale.

### **Finalisation de l'acquisition de Chaplin's World**

- Museum Studio a franchi une étape décisive dans le renforcement de son portefeuille d'actifs culturels et la valorisation de propriétés intellectuelles (IP) clés à l'échelle mondiale. Après le rachat de la société d'exploitation en avril auprès de la Compagnie des Alpes, le Groupe a finalisé en juillet 2026 l'acquisition de l'exclusivité mondiale des droits muséaux et d'exposition de Charlie Chaplin, et, aux côtés du Groupe Fribourg, du site du Manoir de Ban (14 hectares). Cette opération dote le métier d'un nouvel actif culturel de premier plan à fort potentiel de développement.

### **Décision de la cession de Cambridge Satchel**

- Le Groupe a pris la décision d'engager un processus de cession de la maison britannique Cambridge Satchel, afin de concentrer l'allocation de son capital sur les pépites du portefeuille positionnées dans le très haut de gamme (*high luxury*) et dotées d'un fort *pricing power*.

### **Remboursement de la dette par anticipation**

- A la suite de la cession de Novacel, le Groupe a procédé au remboursement anticipé d'une partie de sa dette le 21 août et le 3 septembre 2026 pour un montant total de 83,5 millions d'euros.

### **Nouvelle identité sociale : Belgrano<sup>9</sup>.**

- Compagnie Chargeurs Invest prend le nom de Belgrano, en hommage au premier navire de la Compagnie Maritime des Chargeurs Réunis. Ce changement d'identité ancré dans son histoire pionnière vise à mieux refléter les métiers et les ambitions du Groupe dans les nouvelles catégories de biens et services du *high luxury*, autour de la signature "Architect of Rarity"

### **Une stratégie au service du nouveau profil du Groupe**

---

<sup>9</sup> Sous réserve de l'approbation de la prochaine Assemblée Générale

- Inscrit dans son nouveau profil, le Groupe concentre désormais son modèle sur la valorisation intrinsèque de ses métiers et la progression constante de son actif net réévalué (ANR). Cette feuille de route priorise la croissance organique, la maximisation des *free cash-flows* récurrents et un modèle autofinancé fondé sur une dette maîtrisée. Pour démultiplier cette performance, le Groupe accélère le déploiement de l'IA dans l'ensemble de ses métiers et simplifie son organisation grâce à des structures décisionnelles raccourcies.

### Principaux risques et facteurs d'incertitudes

Compagnie Chargeurs Invest invite ses lecteurs à se référer au chapitre 3 intitulé « Gestion des risques et contrôle interne » figurant dans le Document d'Enregistrement Universel 2025. Les principaux risques auxquels le Groupe est exposé sont classifiés en fonction de leur impact potentiel et de leur probabilité d'occurrence.

---

### Glossaire Financier

La **variation organique ou interne** de l'année N par rapport à l'année N-1 est calculée :

- **en utilisant les taux de change moyens de l'année N-1 pour la période considérée (année, semestre, trimestre) ;**
- **et sur la base du périmètre de consolidation de l'année N-1.**

Traitement comptable de l'impact de la dévaluation du peso argentin, intervenue le 13 décembre 2023 : La règle de l'hyperinflation (IAS 29) impose, par exception, d'utiliser le taux de change du 31 décembre et non le taux moyen annuel pour le compte de résultat.

L'**Ebitda** correspond au résultat opérationnel des activités (tel que défini ci-après) retraité des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

Le **Résultat opérationnel des activités** (ROPA) est formé de la marge brute, des frais commerciaux, des frais administratifs et des frais de recherche et de développement. Il s'entend :

- avant prise en compte des **amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions** ; et
- avant prise en compte des **autres produits et charges opérationnels non courants correspondant aux éléments d'importance significative,**

**inhabituels, anormaux et peu fréquents, de nature à fausser la lecture de la performance récurrente de l'entreprise.**

Le **taux de marge du résultat opérationnel des activités** (taux de marge opérationnelle) est égal au résultat opérationnel courant divisé par le chiffre d'affaires.

La **Marge Brute d'Autofinancement** est définie comme les flux de trésorerie nette provenant des opérations hors variation du besoin en fonds de roulement.

L'**actif net réévalué** (ANR) est la valorisation du patrimoine du Groupe (somme des actifs moins dettes financières et autres passifs) à une date définie. L'ANR est déterminé par un expert externe et basé sur une méthode d'évaluation multicritères. La méthode d'évaluation se réfère aux recommandations de l'International Private Equity Valuation (IPEV).

# Ordre du jour

## A titre extraordinaire :

1. Modification de la dénomination sociale de la Société et modification corrélative de l'article 3 « Dénomination - Siège » des statuts de la Société ;
2. Réduction de capital non motivée par des pertes d'un montant nominal maximum de 31.071.420 euros, par voie de rachat par la Société de ses propres actions, suivie de l'annulation des actions rachetées, et autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de déposer une offre publique de rachat auprès de tous les actionnaires, de mettre en œuvre la réduction de capital puis d'en arrêter le montant définitif ;
3. Pouvoirs en vue des formalités.

# Rapport du Conseil d'Administration sur les projets de résolutions

## Résolutions à caractère extraordinaire

### Première résolution

**(Modification de la dénomination sociale de la Société et modification corrélative de l'article 3 « Dénomination – Siège » des statuts de la Société)**

Il vous est proposé, aux termes de la présente résolution, de modifier la dénomination sociale de la Société pour adopter celle de « BELGRANO », en remplacement de « Compagnie Chargeurs Invest ».

Ce changement de nom vise à mieux refléter l'évolution des métiers et les ambitions du Groupe dans les nouvelles catégories de biens et services du *high luxury*.

En conséquence, il vous est demandé d'approuver l'adoption de cette nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour, et de modifier le premier alinéa de l'article 3 « Dénomination – Siège » des statuts, qui sera désormais rédigé comme suit :

*« ARTICLE 3 - DÉNOMINATION - SIÈGE*

*La société a pour dénomination : BELGRANO*

*(...)»*

Le reste de l'article demeurant inchangé.

Le Conseil d'Administration vous invite à adopter cette résolution.

### Deuxième résolution

**(Réduction de capital non motivée par des pertes d'un montant nominal maximum de 31.071.420 euros, par voie de rachat par la Société de ses propres actions, suivie de l'annulation des actions rachetées, et autorisation**

**donnée au Conseil d'Administration à l'effet de déposer une offre publique de rachat auprès de tous les actionnaires, de mettre en œuvre la réduction de capital puis d'en arrêter le montant définitif)**

La Société a l'intention de déposer une offre publique de rachat sur ses propres titres (l'« Offre ») dans le cadre des dispositions des articles L. 225-207 et R. 225-153 du Code de commerce, ainsi que des dispositions du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

L'Offre envisagée a pour finalité de redistribuer une partie du produit de cession de Novacel et d'offrir une fenêtre de liquidité aux actionnaires qui souhaitent monétiser tout ou partie de leur participation au capital de la Société dans un contexte de faible liquidité du titre.

L'Offre est sous réserve de la réalisation des conditions suivantes :

- l'obtention des consentements requis de la part de certains partenaires bancaires et financiers du Groupe conformément à la documentation de financement du Groupe ;
- l'octroi par l'Autorité des marchés financiers d'une déclaration de conformité relative à l'Offre, emportant visa sur la note d'information conformément à l'article L.621-8 du Code monétaire et financier et l'article 231-23 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;

Il vous est ainsi proposé, aux termes de cette résolution, de :

1. Autoriser le Conseil d'Administration à réduire le capital de la Société d'un montant nominal maximum de 31.071.420 euros, en faisant racheter par la Société un nombre maximum de 2.589.285 de ses propres actions en vue de leur annulation ;
2. Autoriser, à cet effet, le Conseil d'Administration à formuler une offre publique de rachat auprès de tous les actionnaires portant sur ce même nombre maximum de 2.589.285 actions, conformément aux dispositions des articles L. 225-207 et R. 225-153 du Code de commerce ainsi qu'aux dispositions du Règlement général de l'AMF ;
3. Décider que le prix de rachat unitaire maximum serait fixé à quatorze euros (14 €) par action, ce prix étant déterminé par le Conseil d'Administration en considération du rapport établi par l'expert indépendant, Monsieur Didier Kling,

nommé le 9 septembre 2026 pour attester de l'équité de l'offre. L'opération ne pourra ainsi pas excéder un montant global maximum de 36.249.990 euros ;

4. Décider que les actions rachetées seraient annulées, avec tous les droits qui leur sont attachés, y compris le droit au bénéfice de l'exercice en cours, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

5. Prendre acte du droit d'opposition des créanciers, dont les créances sont antérieures à la date du dépôt au greffe du procès-verbal de la présente Assemblée, dans un délai de vingt (20) jours à compter de cette date ;

6. Déléguer tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, en vue de réaliser ces opérations, et notamment pour :

- Constater la réalisation ou, le cas échéant, l'absence de réalisation des conditions suspensives susvisées ;
- Dans les conditions légales et réglementaires, arrêter le prix de rachat unitaire des actions, le montant maximum de la réduction de capital et le nombre d'actions visées par l'offre et à annuler dans les limites qui viennent d'être fixées ;
- Mettre en œuvre l'offre publique et en arrêter les résultats (en procédant à une réduction proportionnelle si l'offre est sursouscrite, ou en limitant la réduction aux actions présentées si elle ne l'est pas) ;
- Constater la réalisation définitive de la réduction de capital ;
- Imputer la différence entre la valeur de rachat et la valeur nominale des actions annulées sur tout poste de primes ou réserves dont la Société a la libre disposition, ou à défaut, au compte report à nouveau débiteur ;
- Prendre toute mesure appropriée en cas d'opposition des créanciers (constituer toute sûreté ou exécuter toute décision de justice) ;
- Procéder aux ajustements éventuels des droits des porteurs de valeurs mobilières, modifier corrélativement les statuts de la Société et effectuer toutes formalités utiles ;

7. Prendre acte que le Conseil d'Administration et les Commissaires Aux Comptes rendront compte à l'assemblée générale ordinaire suivante des résultats de cette offre publique de rachat, conformément à la loi et à la réglementation applicable ;

8. Prendre acte que cette autorisation serait indépendante de l'autorisation d'opérer sur les actions de la Société, conférée dans le cadre des dispositions de

l'article L.22-10-62 du Code de commerce par la treizième résolution de l'assemblée générale du 9 avril 2025 ;

9. Fixer la durée de validité de cette autorisation à 12 mois à compter de la présente Assemblée.

Le Conseil d'Administration vous invite à adopter cette résolution.

### **Troisième résolution**

#### **(Pouvoirs en vue des formalités)**

Le Conseil d'Administration vous propose de donner tous pouvoirs afin de réaliser les formalités liées aux résolutions susvisées.

Nous vous remercions par avance de la confiance que vous voudrez bien manifester à Compagnie Chargeurs Invest en votant les résolutions recommandées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration

# Projets de résolutions

## Résolutions à caractère extraordinaire

### Première résolution

**(Modification de la dénomination sociale de la Société et modification corrélative de l'article 3 « Dénomination - Siège » des statuts de la Société)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale de la Société, à compter de ce jour : « BELGRANO ».

En conséquence, l'article 3 « Dénomination - Siège » des statuts est modifié comme suit :

*« ARTICLE 3 - DÉNOMINATION - SIÈGE*

*La société a pour dénomination : BELGRANO*

*(...)»*

Le reste de l'article demeure inchangé.

### Deuxième résolution

**(Réduction de capital non motivée par des pertes d'un montant nominal maximum de 31.071.420 euros, par voie de rachat par la Société de ses propres actions, suivie de l'annulation des actions rachetées, et autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de déposer une offre publique de rachat auprès de tous les actionnaires, de mettre en œuvre la réduction de capital puis d'en arrêter le montant définitif)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration ainsi que du Rapport des

Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-204 et L. 225-207 du Code de commerce :

sous réserve des conditions suspensives suivantes :

- l'obtention des consentements requis de la part de certains partenaires bancaires et financiers du Groupe conformément à la documentation de financement du Groupe ;
- l'octroi par l'Autorité des marchés financiers d'une déclaration de conformité relative à l'offre publique de rachat objet de la présente résolution, emportant visa sur la note d'information relative à ladite offre publique conformément à l'article L.621-8 du Code monétaire et financier et l'article 231-23 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;

1. Autorise le Conseil d'Administration à réduire le capital de la Société d'un montant nominal maximum de 31.071.420 euros, en faisant racheter par la Société un nombre maximum de 2.589.285 de ses propres actions en vue de leur annulation ;

2. Autorise à cet effet, le Conseil d'Administration à formuler auprès de tous les actionnaires une offre publique de rachat par la Société d'un nombre maximum de 2.589.285 de ses propres actions, dans le cadre d'une offre publique de rachat d'actions faite conformément aux dispositions des articles L. 225-207 et R. 225-153 du Code de commerce ainsi qu'aux dispositions du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;

3. Décide que le prix de rachat unitaire des actions à proposer dans le cadre de l'offre publique, qui sera déterminé par le Conseil d'Administration en considération du rapport établi par l'expert indépendant, Monsieur Didier Kling, nommé par le Conseil d'Administration en date du 9 septembre 2026, attestant de l'équité de l'offre, ne pourra excéder un montant de quatorze euros (14 €) par action, ;

4. Décide que le montant global maximum de l'opération ne pourra excéder trente-six millions deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (36.249.990€) pour l'opération ;

4. Décide que les actions rachetées en vertu de la présente résolution seront annulées, avec tous les droits qui leur sont attachés, y compris le droit au

bénéfice de l'exercice en cours, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

5. Prend acte que, conformément aux dispositions des articles L. 225-205 et R. 225-152 du Code de commerce, les créanciers de la Société dont les créances sont antérieures à la date du dépôt au greffe du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pourront former opposition à la décision dans un délai de vingt (20) jours à compter de cette date ;

6. Délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, en vue de réaliser les opérations susvisées et notamment pour :

a) Constater la réalisation ou, le cas échéant, l'absence de réalisation des conditions suspensives susvisées ;

b) Dans les conditions légales et réglementaires, arrêter le prix de rachat unitaire des actions, le montant maximum de la réduction de capital et le nombre d'actions visées par l'offre et à annuler dans les limites qui viennent d'être fixées ;

c) Mettre en œuvre l'offre publique de rachat d'actions selon les modalités décrites ci-dessus ;

d) Au vu des résultats de l'offre publique de rachat :

– Arrêter le montant définitif de la réduction de capital et du nombre d'actions à annuler ;

– Conformément aux dispositions de l'article R. 225-155 du Code de commerce, dans le cas où le nombre d'actions présentées à l'achat excéderait le nombre d'actions offertes à l'achat, procéder pour chaque actionnaire vendeur à une réduction proportionnelle au nombre d'actions dont il justifie être propriétaire ou titulaire, ou dans le cas où les actions présentées à l'offre n'atteindraient pas le nombre maximum d'actions précité, limiter la réduction du capital social au nombre d'actions dont le rachat aura été demandé ;

– Constater la réalisation définitive de la réduction de capital correspondante ;

e) Imputer la différence entre la valeur de rachat des actions acquises dans le cadre de l'offre publique de rachat d'actions et la valeur nominale des actions annulées sur tout poste de primes ou réserves dont la Société a la libre disposition ou, à défaut, au compte report à nouveau débiteur ;

f) En cas d'opposition des créanciers, prendre toute mesure appropriée, constituer toute sûreté ou exécuter toute décision de justice ordonnant la constitution de garanties ou le remboursement de créances ;

g) Procéder à la modification corrélative des statuts de la Société ;

h) Procéder, le cas échéant, à tout ajustement des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux dispositions contractuelles applicables ;

i) Procéder à toutes formalités corrélatives aux opérations d'offre publique, de rachat et de réduction de capital ;

j) Plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à la réalisation de l'autorisation conférée par la présente résolution ;

7. Prend acte que le Conseil d'Administration et les Commissaires Aux Comptes de la Société rendront compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation applicable, des résultats de l'offre publique de rachat ;

8. Prend acte que cette autorisation est indépendante de l'autorisation conférée dans le cadre des dispositions de l'article L.22-10-62 du Code de commerce par la treizième résolution de l'assemblée générale du 9 avril 2025 (Autorisation à donner au Conseil d'Administration, à l'effet d'opérer sur les actions de la Société) ;

9. Fixe à 12 mois à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation.

### **Troisième résolution**

#### **(Pouvoirs en vue des formalités)**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'extraits ou de copies du procès-verbal constatant ses délibérations, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

# Formulaire de demande de documents complémentaires

## Demande d'envoi de documents et renseignements légaux

(Visées aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce)

Je soussigné(e),

Mme., M. (Nom ou dénomination sociale) :

.....

Prénom :

.....

Adresse :

.....

Propriétaire de ..... actions nominatives de la société  
Compagnie Chargeurs Invest

Propriétaire de ..... actions au porteur de la société  
Compagnie Chargeurs Invest (joindre une copie de l'attestation de participation  
délivrée par votre intermédiaire financier)

Souhaite recevoir à l'adresse ci-dessus les documents ou renseignements visés aux  
articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce concernant l'Assemblée Générale  
Extraordinaire du 20 octobre 2026 à l'exception de ceux qui étaient annexés à la  
formule unique de procuration et de vote par correspondance.

Fait à ....., le .....2026

Signature :

Conformément à l'article R.225-88, alinéa 3 du Code de commerce, les actionnaires  
titulaires de titres nominatifs peuvent obtenir de la Société, par une demande unique,  
l'envoi des documents et renseignements précités à l'occasion de chacune des  
assemblées d'actionnaires ultérieures.

Cette demande est à retourner à : [comfin@chargeurs.com](mailto:comfin@chargeurs.com) ou à l'intermédiaire  
financier chargé de la gestion de vos titres.